

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la rue des Tisserands à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de toiture. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Rue des Tisserands**
Début : **Jeudi, 24 juin 2021 à 08h00**
Fin : **Vendredi, 6 août 2021 à 18h00**
Motif : Travaux de toiture
Règlement : GRE-162-2021

Grevenmacher, le 22 juin 2021

La secrétaire communale f.f.
contresing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre


Jessica Steffen




Léon Gloden